

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2014

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

SÉRIE : ES

Corrigé
Obligatoire + Spécialité

Durée de l'épreuve : 4 heures + 1 heure

Coefficient : 7+2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

DISSERTATION

PROPOSITION DE CORRIGE

Sujet : Les instruments dont disposent les pouvoirs publics sont-ils efficaces pour préserver l'environnement ?

Le programme officiel :

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
3.1 La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?	Capital naturel, physique, humain, institutionnel, biens communs, soutenabilité, réglementation, taxation, marché de quotas d'émission.	<p>On expliquera pourquoi l'analyse économique du développement durable, qui se fonde sur la préservation des possibilités de développement pour les générations futures, s'intéresse au niveau et à l'évolution des stocks de chaque type de capital (accumulation et destruction) ainsi qu'à la question décisive du degré de substitution entre ces différents capitaux. On évoquera, à l'aide d'exemples, les limites écologiques auxquelles se heurte la croissance économique (épuisement des ressources énergétiques et des réserves halieutiques, déforestation, augmentation de la concentration des gaz à effet de serre, etc.).</p> <p>L'exemple de la politique climatique permettra d'analyser les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener des politiques environnementales. En lien avec le programme de première sur les marchés et leurs défaillances, on montrera la complémentarité des trois types d'instruments que sont la réglementation, la taxation, les marchés de quotas d'émission.</p> <p>Acquis de première : externalités, droits de propriété, offre et demande, défaillances du marché.</p>

Attentes essentielles :

Notions	Réglementation, taxation, marché de quotas d'émission, offre et demande, externalités
Mécanismes	Limites et efficacité des politiques réglementaires Fonctionnement d'un marché des quotas d'émission Effets et limites des taxes
Savoir-faire	Lire et interpréter des données statistiques, un graphique.

Exploitation possible des documents :

Document 1	<ul style="list-style-type: none">- Globalement, depuis 1990, les émissions de CO2 pour produire 1 kilowatt heure d'électricité dans l'Union européenne ont baissé de 28,4%- Sur la période 2008-2009 on constate deux tendances : certains pays comme l'Autriche ou la Belgique, diminuent nettement leurs émissions de CO2, alors que d'autres comme la France et la Suède voient leurs émissions s'accroître.
Document 2	Ce document présente les effets de la politique environnementale issue du Grenelle de l'environnement : baisse de 30% des émissions de CO2 des voitures vendues entre 1995 et 2011.

Document 3	Ce document présente le marché des quotas d'émission : - Le volume des échanges sur ces marchés a fortement augmenté (environ x 20). - Forte baisse du prix moyen.
Document 4	Le document montre les effets de la taxe carbone : - La taxe est un coût ; les entreprises et les ménages vont chercher à le diminuer, ceci entraîne une baisse des émissions de gaz à effet de serre - La taxe est aussi un moyen d'inciter les agents économiques à utiliser d'autres sources d'énergie (ici la biomasse pour se chauffer).

Problématique possible :

La croissance économique génère des externalités négatives. C'est pourquoi de nombreux pays ont mis en place une politique climatique. Les trois principaux outils utilisés sont la réglementation, la taxation, le marché des quotas d'émission. On peut donc s'interroger sur l'efficacité des mesures prises par les autorités publiques et leurs limites.

Plan détaillé

I) Les moyens utilisés par les pouvoirs publics sont nécessaires.	II) Cependant ces instruments ont des limites et ne s'avèrent pas toujours efficaces pour préserver l'environnement.
A) La politique réglementaire peut s'avérer efficace pour freiner le réchauffement climatique	B) La réglementation peut être inefficace
<p>C'est l'instrument le plus simple à mettre en place, plusieurs types de normes peuvent être utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les normes de procédé ou de processus (document 1) mises en place depuis 1990, ont permis la baisse de 28,4% des émissions de Co2 pour produire 1 kilowatt heure d'électricité dans l'Union européenne. - Les normes d'émission ou de rejet fixent une quantité maximale d'émission de produits polluants. C'est le cas pour l'automobile (Document 2) : baisse des émissions de CO2 des voitures vendues de 30% entre 1995 et 2011. L'État en fixant des objectifs et en mettant en place un système de bonus-malus a incité les constructeurs automobiles à innover pour atteindre l'objectif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lorsque la réglementation fixe une quantité maximale de pollution, il n'y a aucune incitation à réduire la pollution au dessous de la norme, puisqu' à partir de ce seuil, la pollution est autorisée et n'est pas pénalisée par un mécanisme économique (il suffit de respecter la norme). - De même, les agents sont touchés de manière uniforme alors qu'ils n'ont pas les mêmes caractéristiques (par exemple la différence entre loisir et travail pour l'usage de la voiture). - On peut noter des contournements des normes. Par exemple, une deuxième voiture permettra de contourner les lois sur la circulation lors des pics de pollution. - La baisse des émissions de CO2 des voitures peut avoir un effet pervers et entraîner la hausse de l'utilisation de la voiture d'où un impact négatif sur la pollution.
B) Les instruments économiques ont aussi une certaine portée.	C) Les instruments économiques ont eux aussi des effets négatifs.
<ul style="list-style-type: none"> - En effet, la taxation agit indirectement par l'effet-prix, elle internalise les coûts externes. Elle repose sur le principe pollueur/payeur. Exemple de la Suède (document 4). Le principe de l'écotaxe pousse le producteur (ou le consommateur) à réduire les émissions polluantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de l'écotaxe en France est un échec car les ruraux ont estimé que c'était injuste par rapport aux citadins qui disposent d'un réseau de transport en commun. Les entreprises ont connu une perte de compétitivité, puisque la taxe augmente les coûts de production et donc ceci pose la question de

<p>- Le marché des quotas peut aussi contribuer à lutter contre les externalités négatives (document 3). Le volume des échanges a été multiplié par 3.</p>	<p>l'harmonisation au niveau international.</p> <p>- Forte baisse du prix moyen (document 3) : le prix n'est plus assez élevé pour modifier les comportements et inciter les agents à moins polluer. Les industries ou les pays les plus pollueurs peuvent faire un calcul économique qui ne les incite pas à polluer moins.</p>
--	--

Tous les éléments présentés ne sont pas exigés des candidats.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.

EPREUVE COMPOSEE

PROPOSITION DE CORRIGE

Première partie (6 points) : Mobilisation des connaissances

Question 1 (3 points) : Distinguez compétitivité prix et compétitivité hors-prix.

Science économique

2. Mondialisation, finance internationale et intégration européenne

2.1. Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

Attentes :

La compétitivité est la capacité d'une entreprise ou d'un État à résister à la concurrence en accroissant ses parts de marché. Elle prend deux formes : la compétitivité prix et la compétitivité hors-prix.

La compétitivité prix désigne la capacité d'une entreprise ou d'un État à proposer, à qualité équivalente, des prix plus bas que les concurrents. Qu'est-ce que la compétitivité prix ? Elle est tout d'abord liée au coût : en premier lieu, le coût du travail, mais aussi celui des consommations intermédiaires. Elle résulte aussi de la productivité des facteurs. Mais interviennent aussi d'autres éléments dans la compétitivité prix, tels que la politique de prix des entreprises et l'évolution du taux de change.

La compétitivité hors-prix désigne, quant à elle, la capacité à proposer, à prix équivalent, un produit mieux adapté à la demande. Les sources de la compétitivité hors-prix sont la politique de recherche et d'innovation, la politique de la qualité et la réactivité face aux évolutions de la demande.

Question 2 (3 points) : Comment les services collectifs peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

Regards croisés

1. Justice sociale et inégalités

1.1. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

Les services collectifs sont des services mis à la disposition de tous par les pouvoirs publics afin de créer une égalité entre les individus (exemples de l'École, de la santé).

La justice sociale est une conception politique et morale de l'égalité des droits, des chances et des situations.

Quels sont les effets des services collectifs en termes de justice sociale ?

En premier lieu, les ménages pauvres n'auraient pas accès à ces services s'ils devaient les payer. Ensuite, les ménages qui ont des revenus faibles ne contribuent pas ou peu au financement du service collectif, mais ils en bénéficient dans des proportions au moins aussi importantes que les autres ménages. Enfin, même si les populations aisées profitent davantage de certains services collectifs, les écarts dans la consommation de services publics sont moindres que dans celle de la consommation privée, ce qui aboutit à une réduction globale des inégalités.

Deuxième partie (4 points) : Étude d'un document

Vous présenterez le document puis vous caractériserez les évolutions du commerce international qu'il met en évidence.

Attentes essentielles :

Présentation du document	Tableau à double entrée réalisé à partir des <i>Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services</i> , publiées en 2001 par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques et Eurostat et de <i>Balance of Payments Statistics Yearbook</i> publié en 2000 par le Fonds Monétaire International. Tableau qui présente les évolutions du commerce international des pays de l'OCDE entre 1985 et 2000.
Collecte et traitement de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Les exportations et importations des pays de l'OCDE ont augmenté entre 1985 et 2000 (lecture de données significatives). - Les exportations et importations réalisées par les pays de l'OCDE constituent une part très importante du commerce mondial. Cependant, cette dernière recule (lecture de données significatives). - Le commerce international de marchandises reste plus important que celui de services, mais le commerce des services est en phase de rattrapage car il augmente en moyenne par an plus vite que le commerce de marchandises (lecture de données significatives).

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les conflits sociaux se sont transformés en France depuis les années 1970.

Le programme officiel :

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
La conflictualité sociale : pathologie, facteur de cohésion ou moteur du changement social ?	Conflits sociaux, mouvements sociaux, régulation des conflits, syndicat	On montrera que les conflits peuvent être appréhendés à partir de grilles de lecture contrastées : comme pathologie de l'intégration ou comme facteur de cohésion ; comme moteur du changement social ou comme résistance au changement. On s'intéressera plus particulièrement aux mutations des conflits du travail et des conflits sociétaux en mettant en évidence la diversité des acteurs, des enjeux, des formes et des finalités de l'action collective. Acquis de première : conflit

Attentes essentielles :

Notions	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits sociaux - Mouvements sociaux - Syndicat
Mécanismes	<ul style="list-style-type: none"> - La transformation des conflits sociaux se manifeste par une évolution des acteurs, des objets, des modalités et des finalités de l'action. Déclin des conflits du travail. - De nouveaux acteurs : recul du syndicalisme, montée en puissance des

	<p>coordinations, montée en puissance de groupes « identitaires », développement des mouvements de « sans ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nouveaux objets : recul des revendications liées aux conditions de travail. Développement des valeurs post-matérialistes. - De nouvelles modalités d'action : recul du recours à la grève, développement d'autres manières de faire entendre sa voix (manifestations dont les « manifestations de papier », occupations, lobbying, campagnes de sensibilisation de l'opinion, pétitions, etc.). - De nouvelles finalités : conquête ou contrôle du pouvoir politique pour les conflits sociaux classiques, revendication de l'autonomie individuelle pour les nouveaux mouvements sociaux.
Savoir-faire	- Lecture et interprétation de taux de syndicalisation

Exploitation possible des documents :

	Exploitation possible
Document 1	<p>Mise en évidence du recul du taux de syndicalisation depuis 1975 : dans les années 1970, environ 20 salariés sur 100 étaient syndiqués en France, en 2005, ils ne sont plus qu'environ 8 sur 100.</p> <p>Illustration du déclin numérique d'un type d'acteur des conflits sociaux : les syndicats.</p>
Document 2	<p>Mise en évidence des évolutions touchant le recours à la grève entre 1946 et aujourd'hui.</p> <p>La période qui s'ouvre à partir des années 1980 est celle d'un recul de la grève par rapport aux années 1960 et 1970. Le nombre de grèves recule, le nombre de grévistes chute ainsi que la durée des grèves.</p> <p>Par ailleurs, on note aussi dans le texte un déplacement du recours à la grève à partir des années 1980 : baisse du nombre de jours de grève dans le secteur privé, montée en puissance dans le secteur public.</p>
Document 3	<p>Mise en évidence d'une rupture entre les mouvements sociaux classiques et les nouveaux mouvements sociaux.</p> <p>Les revendications et les objectifs changent.</p> <p>Les mouvements sociaux classiques cherchaient à peser sur la redistribution de la richesse matérielle par le biais d'un exercice direct du pouvoir politique.</p> <p>Les nouveaux mouvements sociaux portent sur des revendications qualitatives, identitaires. Le but n'est pas la conquête du pouvoir politique ou son contrôle mais de garantir l'autonomie individuelle face à l'État.</p>

Raisonnement possible :

Introduction :

- Les conflits sociaux peuvent être définis comme la manifestation d'un antagonisme entre des groupes sociaux aux intérêts matériels ou symboliques divergents qui veulent modifier le rapport de force en leur faveur.
- Les mutations sociales agissent sur les conflits sociaux. Jusqu'aux années 1970, les conflits sociaux prenaient ainsi des formes spécifiques, qui ont évolué depuis.

- La transformation des acteurs des conflits sociaux.

- Les groupes représentés changent et se diversifient.

Les conflits sociaux antérieurs aux années 1970 étaient centrés sur la représentation de groupes aux intérêts professionnels communs (ouvriers, patronat).

Les conflits sociaux postérieurs aux années 1970 voient émerger la représentation de groupes dont l'identité ne se résume pas à la sphère professionnelle (régionalisme, féminisme, mouvements autour des identités sexuelles, mouvements des « sans ») [Document 3].

- Les organisations portant les intérêts de ces groupes se transforment.

Les conflits sociaux antérieurs aux années 1970 étaient avant tout animés par les syndicats et les partis politiques.

Les conflits sociaux postérieurs aux années 1970 voient décliner l'audience de ces organisations [Document 1].

Les conflits sociaux postérieurs aux années 1970 voient se développer d'autres organisations (coordinations par exemple) [Document 2].

- La transformation des revendications portées par les mouvements sociaux.

- Les conflits sociaux antérieurs aux années 1970 portaient des revendications avant tout matérielles.

- Les conflits sociaux postérieurs aux années 1970 voient se développer des revendications post-matérialistes [Document 3].

- De nouveaux objectifs pour les conflits sociaux.

- Les conflits sociaux antérieurs aux années 1970 avaient pour but la conquête du pouvoir politique ou son influence.

- Les conflits sociaux postérieurs aux années 1970 ont pour but de défendre des espaces de liberté face à l'État [Document 3].

- De nouvelles formes d'action.

- Les conflits sociaux antérieurs aux années 1970 utilisent avant tout la grève.

- Les conflits sociaux postérieurs aux années 1970 voient décliner le recours à la grève [Document 2].

- Les conflits sociaux postérieurs aux années 1970 recourent à de nouveaux modes d'action : développement de la manifestation, du lobbying, des actions « commandos », etc.

À valoriser : les élèves qui feraient référence aux transformations du militantisme (passage du « militantisme total » au militantisme « à la carte »).

Tous les éléments présentés ne sont pas exigés des candidats.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ : Sciences sociales et politiques

PROPOSITION DE CORRIGÉ SUJET A

Sujet : Vous montrerez que la construction européenne instaure une gouvernance multi-niveaux.

Le programme officiel :

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
3.1. Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique ?	Principe de subsidiarité, gouvernance multi-niveaux	On présentera les caractéristiques institutionnelles (Parlement européen, Commission européenne, Conseil européen) et politiques de l'Union européenne. A partir de quelques exemples, on présentera les effets de la construction européenne sur la conduite de l'action publique. Acquis de première : action publique

Attentes essentielles :

Notions	Action publique Gouvernance multi-niveaux Principe de subsidiarité
Mécanismes	- L'action publique européenne est dirigée par différents échelons territoriaux. La répartition entre échelons est déterminée par les traités, qui distinguent les compétences exclusives de l'Union européenne, les compétences partagées entre Union européenne et Etats-membres, les compétences aux mains des Etats-membres. Dans le domaine des compétences partagées s'exerce le principe de subsidiarité. - L'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques européennes sont basées sur une coopération entre différents échelons territoriaux.

Exploitation possible des documents :

	Exploitation possible
Document	Le document rappelle que le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne répartit les compétences en matière d'élaboration des législations à différents échelons territoriaux, selon qu'il s'agisse de compétences exclusives de l'Union européenne, de compétences partagées entre l'Union et les Etats-membres ou de compétences aux mains des États-membres.

Réponse possible :

L'Union européenne ne constitue pas un Etat au sens classique du terme. Elle ne dispose donc pas d'un gouvernement en tant que tel. Pourtant, des législations sont élaborées et exécutées dans de nombreux domaines, sous la forme de directives, règlements et décisions. Pour rendre compte de la manière dont l'action publique est menée à l'échelle européenne, le terme de « gouvernance multi-niveaux » est utilisé. Il s'agit de rendre compte de la répartition et aussi de l'interaction entre les différents échelons politiques territoriaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

- Les traités européens définissent quels niveaux territoriaux sont aptes à légiférer dans les différents domaines de compétence.

- Dans le domaine des compétences exclusives de l'Union européenne, seule l'Union peut légiférer, par le biais du droit dérivé (directives, règlements, décisions).

- Dans le domaine des compétences partagées, l'Union européenne et les Etats-membres ont la possibilité de légiférer. Dans ces matières s'applique le principe de subsidiarité, qui consiste à laisser l'échelon territorial le plus adéquat légiférer.

- Dans les autres domaines, techniquement, les Etats-membres sont les seuls à pouvoir légiférer. Cependant, l'Union européenne peut jouer un rôle de coordination dans ces domaines (exemples de la politique économique et sociale, de la politique industrielle, de la politique de santé, de la politique éducative, de la politique de formation professionnelle...).

- L'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en Europe sont basées sur l'interaction entre différents échelons territoriaux.

- Exemple de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale : la Commission européenne traite directement avec les régions dans le cadre du FEDER, du FEOGA et du FSE pour la mise en œuvre de cette politique

- Exemple du rôle du Comité des Régions dans l'élaboration des politiques publiques européennes.

Tous les éléments présentés ne sont pas exigés des candidats.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ : Sciences sociales et politiques

PROPOSITION DE CORRIGÉ SUJET B

Sujet : Comment peut-on interpréter l'abstention électorale ?

Le programme officiel :

2.3. Comment expliquer le comportement électoral ?	Participation et abstention électorale, variables lourdes du comportement électoral, vote sur enjeu	On analysera l'évolution des taux d'inscription sur les listes électorales, des taux de participation et/ou d'abstention et leurs déterminants sociaux et politiques. Les principaux résultats de la sociologie de l'orientation électorale seront présentés (poids de la variable religieuse, vote de classe, etc.). L'évocation de l'émergence d'un vote sur enjeu, influencé par les conjonctures politiques (campagnes électorales notamment), permettra de prendre la mesure de la volatilité électorale. La question de l'articulation entre médias, communication et vie politique sera également abordée afin de comprendre son éventuel impact sur les attitudes politiques (pratiques et opinions).
---	---	---

Attentes essentielles :

Notions	Participation électorale, abstention électorale.
Mécanismes	L'abstention électorale est un comportement qui s'explique en partie par les « variables lourdes » du comportement électoral. Il s'agit alors d'abstentionnistes démunis face à l'acte électoral. Mais cette approche ne suffit pas à expliquer les comportements d'abstention. Une part d'entre eux relève d'une logique proche de celle du « vote sur enjeu » et traduit donc un désintérêt ponctuel, lié à la conjoncture politique, ou à une forme de protestation face à l'offre politique telle qu'elle s'exprime.

Exploitation possible des documents :

	Exploitation possible
Document 1	Le document présente l'hétérogénéité des abstentionnistes. Certains manifestent un désintérêt pour la politique, d'autres n'identifient pas de proximité partisane, d'autres mettent en œuvre une attitude de protestation face à l'offre politique. Le document distingue 2 grands groupes : les « abstentionnistes hors-jeu » (correspondant aux analyses traditionnelles de l'abstention) et les « abstentionnistes dans le jeu » qu'il faut analyser autrement.
Document 2	Un 1er degré de mise en retrait du processus électoral consiste à ne pas s'inscrire sur les listes. Cette 1ère « omission » est fortement liée au statut socioprofessionnel. Cette variable du statut socioprofessionnel se retrouve également dans le comportement d'abstention, deux fois plus fréquent pour les chômeurs que pour les cadres. Au total, un petit tiers des « exclus » du marché du travail l'est aussi du processus électoral.

Réponse possible :

- Le désintérêt pour la politique : les abstentionnistes « hors-jeu »
- Une liaison forte entre sentiment d'incompétence politique et auto-exclusion du jeu politique.
- Une attitude très fortement corrélée au degré d'intégration économique et sociale (rôle des « variables lourdes »).

- Une forme de protestation : les abstentionnistes « dans le jeu »
- Un profil socioculturel porteur d'intégration et d'intérêt pour la politique (diplômes et statut socioprofessionnel).
- Une réaction face à l'offre politique existante : absence d'identification partisane et difficulté de perception des enjeux sur certains scrutins (scrutins européens ou élections cantonales)

Tous les éléments présentés ne sont pas exigés des candidats.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation académiques, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ : Economie approfondie

PROPOSITION DE CORRIGÉ SUJET A

Sujet : En quoi la stratégie de monopole discriminant repose-t-elle sur un pouvoir de marché ?

Le programme officiel :

2. Stratégies d'entreprises et politique de concurrence dans une économie globalisée.

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
2.1. Dans quelles circonstances les entreprises peuvent-elles exercer un pouvoir de marché ?	Monopole discriminant, barrière à l'entrée, faiseur de prix	En faisant référence au programme de première, on rappellera la diversité des structures de marché, qui permet aux entreprises d'élaborer des stratégies concurrentielles. On analysera la nature et la variété des barrières à l'entrée qui expliquent l'existence d'un pouvoir de marché et sa persistance. A l'aide d'exemples simples (tarification dans les transports, dans les télécommunications, etc.), on étudiera les stratégies de prix du monopole discriminant. Acquis de première : oligopole, monopole, pouvoir de marché, preneur de prix, coût moyen/marginal, recette moyenne/marginale.

Attentes essentielles :

Notions	Monopole discriminant, pouvoir de marché, faiseur de prix.
Mécanismes	Présenter la stratégie du monopole discriminant. Faire le lien entre cette stratégie et la situation de faiseur de prix qui résulte d'un pouvoir de marché.

Exploitation possible du document :

	Exploitation possible
Document	Le document permet d'illustrer la stratégie de monopole discriminant. La collecte de données sur les consommateurs sur Internet permet aux entreprises de segmenter leur clientèle et de proposer des prix différents à chacun des groupes de cette clientèle. L'exemple des compagnies aériennes permet de comprendre que la discrimination par les prix est permise par l'existence de clients dont l'élasticité-prix est variée, par la possibilité de fixer des tarifs différents et par le pouvoir de marché qui provient de la réglementation interdisant la revente des billets. Ce dernier élément est primordial, c'est lui qui montre le lien entre pouvoir de marché et monopole discriminant.

Réponse possible :

La stratégie dite du « monopole discriminant » est celle qui conduit les entreprises à proposer des prix différents pour un même produit à différents segments de la clientèle, selon l'élasticité-prix de la demande de ces clients.

- Les clients qui ont une faible élasticité-prix se verront proposer des produits relativement chers alors que l'entreprise proposera des prix plus bas pour les clients qui ont une plus forte élasticité-prix de leur demande.
- Cette stratégie est possible sur les marchés en monopole, mais aussi, sous certaines conditions, sur les marchés en oligopole ou en concurrence monopolistique, situations de marché où la concurrence est imparfaite et où les entreprises ont un pouvoir de marché.

Pour pouvoir pratiquer une telle stratégie, l'entreprise doit pouvoir identifier des segments de clientèle différents.

- Exemple des tarifs différenciés d'une entreprise de transport en fonction de segments de clientèle (salariés au pouvoir d'achat élevé qui doivent prendre un billet pour des trajets fixes et autres clients qui voyagent pour des loisirs, sans contrainte d'horaire mais avec un faible pouvoir d'achat).
- Exemple, aussi, des compagnies aériennes (document) ou de la SNCF avec des gammes de tarifs très variées.
- Internet permet d'affiner la segmentation du marché et d'estimer la fonction de demande des différents segments (document)
- Cette stratégie permet de capter une plus grande part du surplus du consommateur.

Pour pouvoir pratiquer une telle stratégie, l'entreprise doit surtout avoir un pouvoir de marché.

- Une entreprise « preneuse de prix » ne pourra pas proposer des prix différents. En concurrence pure et parfaite, une entreprise ne peut pas proposer son produit à un prix plus élevé que le prix d'équilibre : elle ne pourrait pas vendre son produit.
- L'entreprise en monopole aura, au contraire, une plus grande latitude pour fixer les prix qu'elle souhaite, car elle est « faiseuse de prix ».
- Exemple de la SNCF qui peut pratiquer une telle stratégie grâce à sa position de monopole.
- Le document montre que la discrimination n'est possible que si les billets d'avion ne peuvent être revendus, sinon l'entreprise perd son pouvoir de marché.
- Le monopole discriminant permet des gains plus élevés pour les entreprises et peut avoir des effets positifs pour les consommateurs : il peut mettre à leur disposition certains produits qui leur seraient inaccessibles au prix unique de monopole.

Tous les éléments présentés ne sont pas exigés des candidats.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation académiques, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ : Economie approfondie

PROPOSITION DE CORRIGÉ SUJET B

Sujet : Quels problèmes pose l'aléa moral sur le financement de la protection sociale ? Vous pouvez privilégier le cas de la santé.

Le programme officiel :

1. Economie et démographie

1.2. Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?

Quel est l'impact des variables économiques et démographiques sur le financement de la protection sociale ?	Répartition/capitalisation, taux de remplacement, ratio de dépendance, incitations pécuniaires, aléa moral, sélection adverse	On s'appuiera sur les exemples des retraites et de la santé en privilégiant le cas de la France. On exposera les principes de base des deux grands types de régime de retraite (répartition et capitalisation). On s'interrogera sur les choix possibles en matière de ressources de ces régimes, de taux de remplacement, de durée de cotisation. On montrera comment la gestion des systèmes de santé est confrontée à la question de l'articulation entre une régulation marchande et une régulation administrée : dans les deux cas se posent des problèmes d'incitation et d'asymétrie d'information (tarification à l'acte ou budget global, liberté d'installation et équité dans l'offre de soin, ticket modérateur, etc.). Acquis de première : prélèvements obligatoires, production marchande et non marchande, asymétries d'information, revenus de transfert, solidarité, Etat-providence.
--	---	--

Attentes essentielles :

Notions	Aléa moral, protection sociale
Mécanismes	<ul style="list-style-type: none">- Liens entre les comportements des professionnels de santé et les dépenses de santé.- Conséquences de la tarification à l'acte.- Liens entre les comportements des patients et les dépenses de santé.
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">- Lecture de pourcentage de répartition.

Exploitation possible des documents :

	Exploitation possible
Document 1	Le système de santé induit des comportements d'aléa moral au niveau des professionnels de santé : la tarification à l'acte serait par exemple propice à la multiplication des consultations
Document 2	Plus l'assurance maladie couvre le patient, plus la proportion d'individus consultant un généraliste ou un spécialiste est élevée.

Réponse possible :

Dans le cadre du financement de la protection sociale et en particulier du système de santé, l'aléa moral pose des problèmes tant au niveau de l'offre médicale que de la demande des patients.

- Problèmes concernant l'offre médicale (praticiens) : tarification à l'acte, multiplication des consultations, ordonnances plus longues, médicaments et examens plus coûteux...d'où un gonflement des dépenses de santé (document 1).

- Problèmes concernant la demande des patients : prise en charge totale ou partielle de leurs soins par le système d'assurance maladie. Patients moins prudents et comportements plus risqués pour leur santé. (document 2 : plus les individus sont couverts par leur régime assurantiel et plus ils « consomment » de visites chez le généraliste ou spécialiste).

Face aux difficultés de financement de la santé, des solutions sont envisagées pour corriger les problèmes d'aléa moral, il s'agit par exemple de la responsabilisation des patients et des praticiens, de la mise en place de franchise médicale ou de ticket modérateur, du déremboursement d'un certain nombre de médicaments...

Tous les éléments présentés ne sont pas exigés des candidats.

Le corrigé proposé fournit des indications à destination des commissions académiques d'entente et d'harmonisation académiques, mais il ne doit pas être considéré comme une norme.